VANVEY infos

Bulletin d'informations du Conseil Municipal de Vanvey — Avril 2016

MAIRIE DE VANVEY
1, Place de la Mairie
21400 VANVEY
Tél. 03 80 81 83 54
Email : mairie.vanvey@wanadoo.fr
Maire 06 85 08 72 60
Email : ivp.pao@orange.fr
Site : www.vanvey.fr

Secrétariat de Mairie
LUNDI 17h - 18h
JEUDI 16h - 18h
VENDREDI 17h - 19h

Agence Postale
LUNDI 14h - 18h
MERCREDI 8h - 12h
JEUDI 14h - 18h
SAMEDI 9h - 12h

Syndicat Intercommunal des Eaux de Combe Noire
Jean-Jacques BRICHE
06 56 82 30 95

Bulletin d'information diffusé aux habitants de la commune.
Rédaction : Mairie de Vanvey
Responsable de la Publication : Philippe VINCENT
Impression : Mairie

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Phillippe VINCENT, *Maire*
Nathalie CAILLETET, *1ère Adjointe*
Hervé VIEULES, *2ème Adjoint*
Jean-Marie POURCELOT, *3ème Adjoint*
Jean-Jacques BRICHE, *Conseiller*
Hélène COLLIN, *Conseillère*
Paule FONQUERNIE, *Conseillère*
Cindy JOLY, *Conseillère*
Emeric ROGER, *Conseiller*
Patrice ROMANEL, *Conseiller*
Séverine VINCENT, *Conseillère*

Edito

Chères Vanvéennes, ChersVanvéens,

Le printemps est là !

C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés en Janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux, j'ais pu vous retracer les événements de l'année 2015, et vous faire part des projets pour cette année.

Après les événements dramatiques de l'année 2015, qui ont frappé lourdement l'esprit de tous nos concitoyens, nous pouvons être certains de l'engagement de tous, contre la violence et la barbarie, à construire une société ouverte, pleine de fraternité, il ne peut en découler qu'une seule et belle victoire, celle d'un esprit communautaire renforcé, qui passe par l'écoute et l'attention aux autres.

Il est impératif de travailler avec confiance, dans l'intérêt général. C'est pour cela, que depuis maintenant deux ans nous nous efforçons d'être au plus prêt de la réalité, sur le terrain à l'écoute des préoccupations de tous.
Nous jaugeons au mieux, des besoins, des impératifs et de la probabilité de réaliser tel ou tel projet. Dans un contexte économique toujours difficile, des décisions "venues d'en haut", des baisses de dotation, nous assurons notre tâche de garant, c'est pour celà que vous nous avez sollicités; c'est pour celà que nous assumons aujourd'hui et que nous serons toujours présents demain!
Nous avons confiance de voir se redresser les finances de notre communes; l'intérêt qui est porté à notre territoire ne peut qu'être un encouragement.
Nous venons de voter notre troisième budget en équilibre, toujours avec la même préoccupation, limitation des frais de fonctionnement, et investissements réalisés par priorité et selon les projets programmés.
C'est avec cette gestion de "bon père de famille" que nous voyons l'avenir avec optimisme. Les nouvelles attendues quant à l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site de l'ancienne usine, ne pourront être qu'un plus pour Vanvey et le territoire.

Les associations sont prêtes pour débuter une nouvelle saison. L'encouragement que vous pouvez leur apporter, c'est de venir nombreux à chaque manifestation.

Bien cordialement
Philippe VINCENT
Maire

anniversaire du 8 mai 1945

PROGRAMME DES CÉRÉMONIES

9H30 VANVEY
10H00 CIMETIÈRE SAINT-PHAL
10H15 VILLIERS-LE-DUC
10H45 VILLOTTE-SUR-OURCE
11H30 MAISEY-LE-DUC

"Devoir de Mémoire, venez assister aux cérémonies"

HOMMAGE

Philippe WEINERT

Ancien Conseiller Municipal

Ancien Adjoint

Il nous a quitté trop vite, en janvier 2016.

Salut Philippe, Salut l'AMI !

Info - Info - Info - Info

SYNDICAT DE COMBE NOIRE

Intervention de Jean-Jacques BRICHE en questions diverses au Conseil Muncipal du 26 Février 2016

Le président expose la grave situation financière du syndicat ; un courrier a été envoyé aux deux communes, retraçant les difficultés liées aux défauts du système d'assainissement ; dont 50% des chambres à vide ne sont pas étanches et le système d'alerte non opérationnel. La société mandatée à l'entretien (contrat fort couteux) a arrêté ce contrat en juin 2014; le syndicat ne pouvait plus financièrement assumer de telles dépenses (28000 €uros en 2013). En attendant que le procès pour malfaçon aboutisse; ceci nécessite une surveillance de tous les instants de la part du président qui a été obligé de se former au dépannage de l'installation d'assainissement; afin d'éviter des interventions extérieures. Il déplore qu'aucun relais ne se présente au sein des membres du syndicat de Combe Noire. et fait appel pour qu'un appui lui soit apporté dans le suivi de l'installation défaillante au niveau des deux communes. A contriario, s'il arrêtait son action; une explosion des coûts d'entretien serait à prévoir et clairement insupportable pour beaucoup d'administrés de Vanvey et Villiers-le-Duc.

Info - Info - Info - Info

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous allez réaliser des travaux à votre domicile, n'oubliez pas de faire votre déclaration préalable avant toute réalisation.

Les documents sont disponibles en mairie.

Des contrôles peuvent être réalisés par les services des impôts fonciers.

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du Vendredi 26 Février 2016

Présents : Philippe Vincent, Nathalie Cailletet, Hervé Vieulès, Jean-Jacques Briche, Paule Fonquernie,Emeric Roger, Patrice Romanel, Séverine Vincent.

Absents : Hélène Colin
Cindy Joly a donné procuration à Emeric Roger,
Jean-Marie Pourcelot a donné procuration à Paule Fonquernie.

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : M. Hervé Vieulès,

Lecture est faite par le Maire du Procès Verbal du Conseil précédent, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

1) Délibération Forêt - Mise à l'état d'assiette 2016 de la parcelle 13 :

Dans la délibération prise en date du 25 septembre 2015, après passage en commission forêt, le conseil municipal ajournait la coupe 13 pour un passage ultérieur.
La mise en culture 100% chêne de cette parcellle fait l'objet d'une subvention de 50% de la part du Conseil Départemental.
Sur les conseils des services de l'ONF, il est préférable de marteler cette parcelle dès maintenant en vue d'une exploitation sur l'année 2016/2017. Les jeunes chênes manquant de lumière, pour un accroissement positif, il est proposé de passer cette coupe à l'état d'assiette 2016.
Cette délibération est votée à l'unanimité.

2) Délibération SICECO - extension des compétences :

Le président du SICECO a demandé aux communes adhérentes de délibérer sur l'extension des compétences du syndicat.
Le SICECO souhaite faire évoluer ses statuts pour deux raisons principales :
- Elargir le champ d'activités du Syndicat en proposant de nouvelles compétences et des services complémentaires, dans le droit fil des développements introduits par la loi de 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- Pouvoir faire bénéficier les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, situés sur le territoire de la Côte-d'Or, de ces nouvelles activités en adhérant au Syndicat.

Les compétences optionnelles du Syndicat sont étoffées :
Pour rappel, les optionnelles actuelles sont :
- La distribution publique de gaz (art 6.2)
- L'éclairage public (art 6.1)
- La réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques hors celle visées à l'article L 2224-35 du CGCT (art 6.4)
- L'achat d'énergie (art 6.5)
- L'installation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques (art 6.4)
- Les communcications électroniques (art 6.7)

De nouvelles compétences optionnelles sont maintenant offertes aux adhérents :
- Distribution publique de chaleur incluant les chaufferies bois, pour communes et EPCI (art 6.3)
- Conseil en Energie Partagé, diagnostic et suivi énergétique des bâtiments, pour communes et EPCI (art 6.8)
- Développement des énergies renouvelables, pour communes et EPCI (art 6.9)
- Maîtrise de la demande d'énergie, pour EPCI (art 6.10)

A côté de toutes ces compétences qui viennent d'être énumérées, le SICECO souhaite offrir à ses adhérents des services connexes dont voici la liste ci-dessous:
- Cartographie, service d'information géographique (art 7.1)
- Technologies de l'information et de la communication (art 7.2)
- Diagnostic et suivi énergétique des bâtiments (art 7.3)
- Certificats d'Economies d'Energies (art 7.4)
- Développement des énergies renouvelables (art 7.5)
- Planification énergétique territoriale (art 7.6)
- Rénovation énergétique et politique énergétique (art 7.7)
- Instruction des déclarations de projets de travaux et des déclarations d'intention de commencement de travaux - DT/DICT (art 7.8)

La délibération est voté à l'unanimité.

3) Délibération pose d'une stèle mémorielle hameau de forestage/harkis :

Les services de l'ONF nous ont interrogés quant à la mise à disposition d'un emplacement pour la pose d'une stèle situant l'ancien hameau de forestage sur la commune de Vanvey. Après présentation du projet, la décision de la mise à disposition de l'espace, sans cession de terrain, ni frais d'entretien imputable à la commune est votée à l'unanimité.

4) Délibération pour le paiement de l'integralité de l'indemnité au maire :

Compte tenu de la situation financière de la commune, une des premières mesures du conseil municipal actuel avait été de diminuer les indemnités du maire et des adjoints.
La Loi NOTRE impose de payer aux maires l'intégralité de son indemnité. La trésorerie a rappelé cette nouvelle obligation. Le conseil muncipal doit donc invalider la première délibération pour attribuer l'indemnité due au maire au taux maximum.
L'ancien taux appliqué à l'indemnité du maire (15,30% soit 581,62 €uros brut) passera au taux de (17% de l'indice 1015 soit 646,24 €uros brut) Ceci représente une augmentation de 50 €uros net.
Le paiement de l'intégralité de l'indemnité du maire est voté à l'unanimité.

Après la clotûre de séance, la réunion se poursuit à huit clos, pour la présentation du budget 2016, par le Maire et Nathalie Cailletet, première adjointe.
En fin de présentation, le vote du budget est annoncé pour la prochaine séance du conseil municipal.

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey
du Vendredi 11 Mars 2016 à 20h00

Présents : Philippe Vincent, Nathalie Cailletet, Jean-Jacques Briche, Hélène Collin, Paule Fonquernie, Cindy Joly, Emeric Roger, Patrice Romanel, Séverine Vincent

Absents : Hervé Vieulès (a donné pouvoir à Jean-Jacques Briche)
Jean-Marie Pourcelot.

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mme Hélène Collin.

Lecture est faite par le maire du Procès Verbal du Conseil précédent, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Comme le précise la loi lors du vote des comptes administratifs, le Maire ouvre la séance et quitte la salle.
Madame la première adjointe prend la présidence de séance.

Compte administratif 2015 – Balance générale

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Budget commune	245 036,96€	330 040,99€
Budget forêt communale indivise	43 656,38€	50 420,88€
Budget chaufferie bois	40 205,13€	45 694,93€
Centre Communal d'Action Sociale	1 240,68€	2 786,05€
Total	**330 139,15€**	**428 942,85€**
	Excédent	***98 803,70€***
Section d'investissement		
Budget commune	71 962,58€	141 441,02€
Budget forêt communale indivise	11 509,21€	5 016,92€
Budget chaufferie bois	29 754,82€	24 313,68€
Centre Communal d'Action Sociale		1 159,73€
Total	**113 226,61€**	**171 931,35€**
	Excédent	***58 704,74€***
Résultat global	***Excédent***	***157 508,44€***

Les comptes administratifs 2015 de la commune, de la forêt communale indivise, de la chaufferie bois et du Centre Communal d'Action Sociale sont votés à l'unanimité.

Retour du Maire

Vote des comptes de gestion année 2015 – Commune, Forêt communale indivise, Chaufferie bois, Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2015.

Affectation des résultats année 2015 « Chaufferie bois »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2015.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
Résultat compte administratif 2014
* Investissement - 10 417,68 €
* Fonctionnement + 345,93 €

Résultat exercice 2015
* Investissement + 4 976,54 €
* Fonctionnement + 5 143,87 €

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
* Investissement - 5 441,14 €
* Fonctionnement + 5 759,80 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014 d'un montant de 5 759,80 € comme suit :
- au compte 1068
"Excédents de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 5 441,14 €
- au compte 002
"Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de 48,66 €.

Affectation des résultats année 2015 « Forêt Communale Indivise »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2015.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
Résultat compte administratif 2014
* Investissement - 5 016,92 €
* Fonctionnement + 28 033,59 €

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

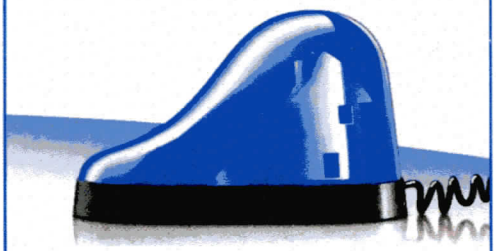

Protégez votre domicile
- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

En cas d'absence
- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donner l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'operation "Tranquilité vacances". Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage
- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne *(www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)*
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr

Appelez le **17**

INFO...INFO...INFO...

L'USAGE DE DESHERBANT EST

INTERDIT

SUR LA VOIE PUBLIQUE,

et aux abords extérieurs des limites de propriété. Ceci dans le but de limiter les pesticides sur le territoire communal. La commune de Vanvey s'engage dans un processus écologiquement responsable.

L'entretien de voirie est toujours effectué par Frédéric Joly, agent communal. Merci de votre compréhension.

Le Maire

Chapelle Saint-Phal

Vol des dalles du sol de la Chapelle dans la nuit du 15 au 16 mars 2016.

C'est une catastrophe, un joyaux du patrimoine local vandalisé. Environ 40 m² de dalles du sol de la chapelle dérobés dans la nuit du 15 au 16 mars.

C'est en allant faire l'entretien du cimetière que Frédéric Joly, agent communal s'est rendu compte du vol. Des traces de véhicule lourd devant l'entrée de la chapelle ont attiré son attention. et à l'approche du porche il n'a pu que constater l'effraction de l'édifice et la disparition du dallage.

Nous avons procédé aux constatations avec les gendarmes de la COB de Châtillon-sur-Seine. Sur place, l'assurance a été contacté et les services de la DRAC ont été informés. L'Association des Amis de Saint-Phal et son Président Philippe Fonquernie était présent lors de la visite de l'expert désigné avec Philippe Vincent et Hervé Vieulès. Nous sommes actuellement dans l'attente du rapport d'expertise. Nous restons très confiants dans l'aboutissement de la prise en charge par l'assurance pour la réfection.

Une partie de l'équipe des bénévoles lors de la pose du sol provisoir.

Ne pouvant rester sans action suite à ce vol et pour maintenir l'office religieux du Jeudi de l'Ascenssion. Après accord de l'assurance, nous donnant l'accord de prise en charge des coûts de mise en place d'un sol provisoir. Une équipe de bénévole a travaillé le samedi 23 avril pour effectuer le remblaiement en sable de la chapelle. 6m³ de sable ont été nécessaire, les brouettes ont fait des tours entre l'entrée et l'interieur de la chapelle pour mettre à niveau le sol, damé avec soin et passé au rouleau, l'uniformité du tapis de sable permettra de reposer les bancs qui seront équipés lors d'une seconde matinée de bénévolat de bandes de bois servant de stabilisateur.

Nous pouvons confirmer l'office qui se tiendra

Le Jeudi 5 Mai 2016 à 11h00

Suivi d'un repas partagé à la Salle Espace Rencontres et Loisirs.

Résultat exercice 2015

* Investissement - 1 475,37 €
* Fonctionnement - 21 269,09 €

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat

* Investissement - 6 492,29 €
* Fonctionnement + 6 764,50 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014 d'un montant de 6 764,50 € comme suit :
- au compte 1068
"Excédents de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 6 492,29 €
- au compte 002
"Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de 272,21 €.

Balance générale - Budgets primitifs 2016

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Budget principal (Commune)	260 312,00€	301 604,00€
Budget annexe (forêt communale)	17 177,00€	25 777,00€
Budget annexe (Chaufferie bois)	48 613,00€	48 613,00€
Centre Communal d'Action Sociale	1 545,00€	1 545,00€
Total	**327 647,00€**	**377 539,00€**
Section d'investissement		
Budget principal (Commune)	77 000,00€	80 978,00€
Budget annexe (forêt communale)	17 293,00€	17 293,00€
Budget annexe (Chaufferie bois)	24 984,00€	24 984,00€
Centre Communal d'Action Sociale		1 159,00€
Total	**119 277,00€**	**124 414,00€**

Les budgets primitifs 2016 de la commune, de la forêt communale indivise, de la chaufferie bois et du Centre Communal de l'Action Sociale sont votés à l'unanimité.

Vote des Taxes – Année 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal de n'augmenter aucune des quatre taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

	Taux 2015	Taux 2016
* Taxe d'habitation	15,28 %	15,28 %
* Taxe foncière bâtie	14,31 %	14,31 %
* Taxe foncière non bâtie	61,65 %	61,65 %
* CFE	18,44 %	18,44 %

Cette présentation du budget 2016, vous indique le travail que nous effectuons, pour maintenir l'effort de limitation des dépenses communales, dans un contexte difficile dû à la baisse de dotation et au manque de recette fiscale locale.

Délibération modification bail de chasse :

M. le maire indique avant la présentation que depuis la saison dernière, la Société de Chasse locataire de la Forêt Communale indivise de Vanvey-Villiers-le-Duc, avait fait part d'une demande de baisse de location du droit de chasse.
La valeur cynégétique du lot, n'étant plus au même niveau que lors des adjudications.
Dans un soucis de maintenir l'équipe en place (certain chasseur étant présent dans la société depuis plus de 30 ans) et de ne pas procéder à une nouvelle adjudication. Lors de plusieurs réunions de la commission Forêt/Chasse les membres ont étudiés avec soins les différentes solutions possibles.
C'est sur les bases de la moyenne de location des lots de chasse de la Forêt Domaniale de Châtillon-sur-Seine que s'est faite la décision de ramener le prix de location à 26 €uros/hectare.
Les contacts pris avec l'équipe de chasse ont abouti sur une diminution de la valeur de base de location qui passe de 46660 €uros à un prix annuel de location de 39433 €uros avec une signature pour une nouvelle période de 12 années, de nouvelles clauses générales et des travaux d'entretiens pour une valeur de 7200 €uros.
Le texte de la délibération est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est levée à 21h30

COLLECTE ANNUELLE DE TEXTILES USAGÉS, VIEUX VÊTEMENTS ET CHAUSSURES
organisée par le LIONS CLUB de Châtillon-sur-Seine
DIMANCHE 22 MAI 2016
Vous pouvez déposer vos sacs dès maintenant dans le hall de la Mairie

Manifestations et événements à venir à Vanvey

Le Championnat de France de RAID UNSS sera de passage à Vanvey le mercredi 11 mai 2016 entre 13h00 et 14h30, sur le site de Saint-Phal

Par arrêté municipal la circulation sera interdite entre 10h00 et 15h00 sur l'Allée de Saint-Phal dans les deux sens.

COURSE CYCLISTE "TOUR DES GRANDS DUCS"

Passage au centre du Village sur la RD 928

Dimanche 8 Mai 2016

entre 11h45 et 12h05

Cérémonie pour le 72ème anniversaire de la Bataille de la Forêt de Chatillon

Dimanche 12 Juin 2016

à 15h30

au Monument de la Forêt

9h30 Messe à Villiers-le-Duc

11h15 Monument des Fusillés à Essarois

RALLYE RAID "PARIS-VIENNE"

Passage au centre du Village sur la RD 928

Mardi 14 Juin 2016

vers 13h15

Ce rallye partira du Château de Bourron, près de Paris le 14 juin et arrivera à Vienne le 18 juin 2016. Il traversera la France des 14 et 15 juin puis l'Allemagne et l'Autriche.

Pour information le rallye ne se fera ni en cortège, ni en convoi.

Les voitures sont superbes et toutes très anciennes.

COURSE CYCLISTE "TOUR DE CÔTE D'OR"

Passage à Vanvey sur la D112a venant de Villiers

Samedi 9 Juillet 2016

entre 10h00 et 10h40

D'autres manifestations à Vanvey pour information voir le panneau d'affichage à la Mairie

Manifestations, cérémonies et événements à Vanvey

Janvier 2016 : Cérémonie des Vœux
En présence du Conseiller Départemental Hubert Brigand.

Repas Coq au Vin
de l'Association des Aînés de Vanvey/Villiers-le-Duc
Avril 2016

Arrivée et Départ
de la Course Londre-Cannes

Congrès Départemental
de l'Union Nationale des Combattants
30 Avril 2016

Visite
du Sénateur Alain Houpert à Vanvey

Photos : Mairie, Le Châtillonnais et l'Auxois, Véronique Beau, Gérard Heinze